

APPROBATION.

L Le rétablissement de la pieuse Confrérie de Sainte Anne, anciennement établie dans la Paroisse de Québec, ayant été approuvé et autorisé par notre Illustre Prédécesseur, nous approuvons aussi et autorisons le petit livre qui contient les Pratiques de dévotion, les Règles et les Prières en usage dans la dite Confrérie.

Donné à Québec, le 20 Décembre 1827.

 BERN. CL. EV. DE QUEBEC.